

Fiche conseil

Cuisine d'un gîte

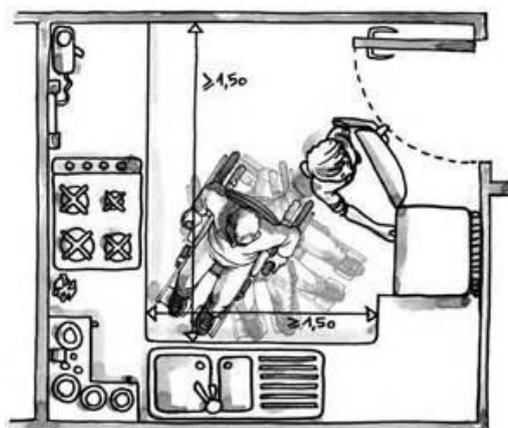
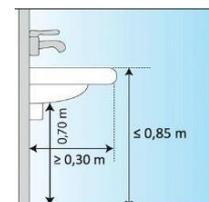


- **La largeur des portes doit être :**
 - Pour les établissements neufs (après 2007) : largeur mini de 90 cm - passage utile : 83 cm
 - Pour les établissements existants (avant 2007) : largeur mini de 80 cm - passage utile : 77 cm

- **La poubelle doit être à battant et avoir une hauteur d'au moins 40 cm (poubelle à pédale interdite)**

- **Un évier et/ou une plaque de cuisson accessibles doivent avoir les dimensions suivantes :**

- Hauteur mini : 70 cm (pour pouvoir passer les jambes)
- Hauteur maxi (avec la cuve) : 85 cm
- Profondeur mini (attention au siphon) : 30 cm
- Largeur mini : 60 cm



- **Les robinets doivent être à levier (plus facile pour la préhension) et avoir un point bleu pour indiquer l'eau froide et un point rouge pour indiquer l'eau chaude.**

Vous pouvez utiliser du vernis à ongles.





- **Tous les équipements doivent être contrastés par rapport à l'environnement :**
 - Poignées de porte
 - Appareils d'électroménager et équipements
 - Poubelles
 - Meubles...
- **Les interrupteurs et prises doivent être contrastés par rapport au mur.**

Attention les autocollants ne sont pas acceptés



*Retirer les caches,
les mettre bien à plat sur un carton
les bomber avec de la peinture.
Bien laisser sécher et les repositionner.*

OU



*Peindre le contour de l'interrupteur
avec de la peinture.*



Faire des notices simplifiées et en grands caractères (Arial – Taille 16) des appareils d'électroménager (s'inspirer du modèle) - Ces notices servent également aux étrangers.



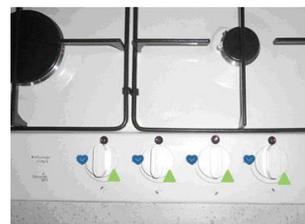
- **Le four et la plaque de cuisson doivent avoir des points en relief + des points d'intensité de chauffe.**



*Pastille en relief sur le bouton 0
Et points d'intensité de chauffe*



*Repères réalisés avec un tube de pâte en relief
Vous pouvez aussi utiliser des gommettes en relief*



- **Attention les plaques en tout tactile sont interdites. Dans ce cas, prévoir une plaque indépendante avec boutons.**



Le mobilier :

- **Les zones d'assises doivent avoir les dimensions suivantes :**
 - Hauteur : entre 45 cm et 50 cm
 - Largeur d'assise mini : 40 cm



○ **Les tables doivent avoir les dimensions suivantes :**

- Hauteur mini : 70 cm (*pour pouvoir passer les jambes*) – **Attention aux bandeaux sous les plateaux**
- Hauteur maxi : 80 cm
- Profondeur mini : 50 cm
- Largeur mini : 60 cm

Des rehausses ou cales peuvent être mises à disposition si besoin.



- **Veiller à laisser à minima 90 cm entre les meubles et une aire de rotation d'1,50 m.**

Fortement recommandé : s'il y a une cheminée ou un poêle prévoir un pare feu.



*Cette fiche conseil prend en compte la réglementation
avec les critères complémentaires de la Marque Tourisme et Handicap*

**Pour plus d'informations
ou pour une visite conseil d'accessibilité (gratuite)**



Mme THOMAS Morgane

chn.morganethomas@orange.fr

06 43 01 05 43